

SESSION D'INFORMATION

Procédure de sélection

Promotion interne vers le cadre de base

SESSION 2026-2027





Police Fédérale

Direction Générale des Ressources et de l'Information

Direction du Personnel

Département Recrutement et Sélection

Modalités pratiques

- Pendant la présentation : 
- Questions ? -> Via le chat 
- Pas d'enregistrement

STRUCTURE

1. Informations générales
2. Procédure de sélection
3. Epreuves de sélection
4. Epreuve professionnelle
5. Parcours fonctionnel
6. Epreuve de personnalité
7. Commission de délibération
8. Position juridique
9. Quelques chiffres

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nombre de places

- Nombre de places illimité;
- Incorporation dans les différentes académies de Police :
 - formation de 12 mois à partir d'octobre dans une des académies
 - formation accélérée : à partir d'octobre 2026 -> Namur et Erip (à confirmer)

Conditions

- Minimum **deux années d'ancienneté** dans le cadre agent de Police/Sécurisation ou assistant de sécurisation à la date ultime d'inscription (= 2 mars 2026)
- Si, précédemment, échec définitif à la formation AINP ➡ 6 années d'ancienneté dans le cadre agent de Police/Sécurisation ou assistant de sécurisation

Conditions (suite)

- Pas de mention « insuffisant » (au global) à la dernière évaluation;
- Absence d'une sanction disciplinaire lourde non effacée;
- Attestation de réussite de 6 années secondaires ou épreuve de cadre niveau C;
- 3 échecs maximum dans cette procédure de sélection

👉 Nouvelle procédure de sélection depuis le 14.09.21 : remise à 0 de tous les compteurs pour tous les concours.

2. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Timing

- Clôture candidatures : **2 mars 2026**
- Début de la sélection : **27-28 mars 2026** = L'épreuve professionnelle
- Fin des épreuves : août 2026
- Début de la formation : à partir d'octobre 2026

3. EPREUVES DE SÉLECTION

Les épreuves de sélection

- L'épreuve professionnelle;
- Le parcours fonctionnel : **obligatoire** mais résultat à *titre indicatif*;
- L'épreuve de personnalité;
- Commission de délibération.

👉 pas un concours (pas de classement)

4. L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE



L'épreuve professionnelle – info pratiques

- **Dates :**
 - Connaissances professionnelles : **27-28 mars 2026** à LouvExpo
 - Langue : **Mars – Avril 2026** à DPRS (Etterbeek)
- **Durée :** ½ journée

L'épreuve professionnelle – Contenu

- 2 sous-épreuves :
 - 1^{ère} sous-épreuve : LANGUE

Test informatisé :

- Compréhension à la lecture
- Compréhension à l'audition  
- Vocabulaire
- Grammaire

 Se préparer au test de langue :

<https://www.jobpol.be/fr/fonctions-en-uniforme/inspecteur-de-police#procedure-de-selection>

(procédure de sélection – sélection générique – Préparez-vous – Epreuve d'aptitudes cognitives – Démo langue)

L'épreuve professionnelle – Contenu

- **2^{ème} sous-épreuve** : les connaissances générales professionnelles
 - **3 domaines distincts** :
 - Domaine 1: Cadre législatif de la police & organisation et position juridique de la police intégrée
 - Domaine 2: Gestion dans un contexte policier
 - Domaine 3: Matières professionnelles
 - Questions ouvertes, semi-ouvertes et QCM.
 - **En lien avec la fonction actuelle et le niveau de formation de base** de l'agent de Police/Sécurisation.
 - Partenariat (DGJ,DGA, CPPL, ZP, ACA POL...).



Liste des matières à connaître : www.jobpol.be

L'épreuve professionnelle – Exemples

- **Gestion :**

QUESTION : Selon la loi disciplinaire, qu'entend-t-on par transgression disciplinaire ? (/2)

Tout acte ou comportement, même en dehors de l'exercice de la fonction, qui constitue un manquement aux obligations professionnelles ou qui est de nature à mettre en péril la dignité de la fonction. (Art. 3 - L 13-05-1999)

- **Matières professionnelles :**

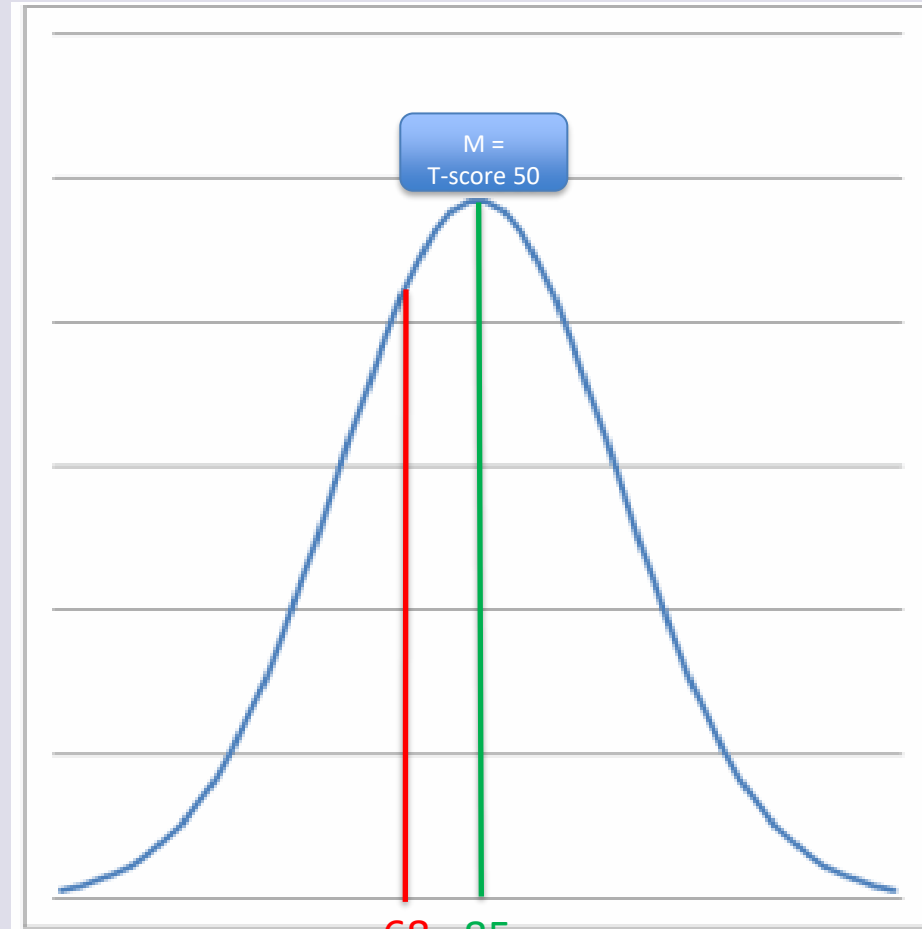
QUESTION : Quand les feux de brouillard avant PEUVENT-ils être utilisés? (/3)

En cas de brouillard, de chute de neige ou de forte pluie (Art 30.1.1 (AR 1/12/75))

Seuils de réussite

1. 1^{ère} sous-épreuve (**langue**): min T-score 40
2. 2^{ème} sous-épreuve (**connaissances professionnelles**) : min T-score 40

T-Score



68 85

T-score 40
(Seuil de réussite)

« **BONUS** »

(depuis la session 2016-2017)

Le t-score 40 n'est pas atteint en CP

MAIS

Un score brut de min 50% est obtenu



PAS DE TENTATIVE PERDUE

8. POSITION JURIDIQUE DU CANDIDAT CBI



Avant la formation

- Possibilité de postuler un emploi par mobilité
- Emploi obtenu ou non → FORMATION

Durant la formation

- Lauréat commissionné aspirant-inspecteur
- L'aspirant fait partie du même service de police aussi longtemps qu'il n'est pas nommé par mobilité dans le cadre supérieur.

Après la formation

- L'aspirant qui n'a pas obtenu un emploi à l'issue de la formation → police fédérale.
- L'aspirant qui n'est pas encore fixé sur la mobilité postulée → retour au corps d'origine dans l'attente d'une désignation.
- L'aspirant qui échoue en formation → retour au corps d'origine.
- Agents de police contractuels : contrat suspendu pendant la formation.
 - Si réussite : statutarisation
 - Si échec : reprise du contrat

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Renseignements pratiques relatifs à votre candidature:
selection@police.belgium.eu
- Questions relatives à l'EP et liste des matières à connaître
drp.retsel@police.belgium.eu

Merci pour votre attention !

BON TRAVAIL 

ET ... BONNE RÉUSSITE ! 

Questions ?

